

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

ABONNEMENTS

Togo France et autres Pays d'expression française	1 an	6 mois
Ordinaire	1.300 lrs	800 rs
Avion	3.300 lrs	1.700 lrs
ETRAANGER	1 an	6 mois
Ordinaire	1.600 lrs	900 lrs
Avion	3.750 lrs	2.300 lrs
PRIX	Au comptant à l'imprimerie : 75 lrs	
	Par porteur ou par poste :	
DU	Togo, France et autres Pays d'expression française : 90 lrs	
NUMERO	Etranger Port en sus.	

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'EDITOGO B. P. 891 - Tél: 37-18 - LOMÉ

Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des quatre trimestres.

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

ANNONCES ET AVIS DIVERS

Le ligne 80 lrs
minimum 250 lrs
Chaque annonce répétée : moitié prix :
minimum 250 lrs

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
TÉLÉPHONE 27-01 - LOMÉ

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demandes d'immatriculation et de bornage). 1

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

Avis de demandes d'immatriculation

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, es mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé.

Suivant réquisition, no 6706, déposée le 4 novembre 1974, le sieur Théodore Ayivi Ajavon, profession de commerçant, demeurant à Lomé, mandataire de Mme Antoinette Dédévi Ajavon, revendeuse à Cotonou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de

nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Tokoin Klikamé, circonscription administrative de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 5, au sud par le lot n° 3, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le surplus de la collectivité Mississogbi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6707, déposée le 4 novembre 1974, le sieur Dahouindji Robert, profession de commis à Air Afrique à Abidjan, demeurant et domicilié à Lomé s/c de M. Jean Baptiste Kuakuvi, directeur du cabinet des Géomètres Privés, 2, rue St Raphaël Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Tokoin-Wuiti, circonscription administrative de Lomé, connu sous le nom de Tokoin-Wuiti et borné au nord par le lot n° 1, au sud par Akossou Somana, à l'est par le lot n° 4 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6708, déposée le 5 novembre 1974, le sieur Attigloh Mensah Agbagnio William, profession de topographe, demeurant et domicilié à Atakpamé (Sorad des plateaux), majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 18 ca, situé à Tokoin-Wuitti, circonscription administrative de Lomé, connu sous le nom de Tokoin-Wuitti et borné au nord par le lot n° 41, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 40.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6709, déposée le 7 novembre 1974, le sieur Akoda Koffi, profession d'employé à la CEET, demeurant à Atakpamé et domicilié à Atakpamé quartier Djama, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Tokoin Dogbéavou, circonscription administrative de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue en projet, au sud et à l'ouest par la collectivité Sedoh Ayigah et à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6710, déposée le 11 novembre 1974, le sieur Lawson Drackey Alphonse, profession de pharmacien, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 98 ca situé à Kusuntu, circonscription administrative de Kloto et borné au nord par Akakpovi Apénouvor, au sud par la route de Kpalimé Kusuntu, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6711, déposée le 11 novembre 1974, le sieur Lawson Drackey Alphonse, profession de pharmacien, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme

d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 ha 28 a 74 ca, situé à Agou Iboé, circonscription administrative de Kloto, connu sous le nom de Tonou et borné au nord par la route de Gadjagan Katikopé, au sud, à l'est par Etoublou Philippe, à l'ouest par Etou Ruben.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6712, déposée le 11 novembre 1974, le sieur Adokou Akakpo, profession de forgeron, demeurant et domicilié à Lomé, 202, Boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 33 a 01 ca, situé à Baguida Plantation, circonscription administrative de Lomé connu sous le nom de Agodekè et borné au nord par les héritiers Atsaklidji, au sud par Woayi Djanta, à l'est par la route Agodekè et à l'ouest par Adokou Logosou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6713, déposée le 12 novembre 1974, le sieur Nouchet Kakpo Todégbey, profession de dessinateur aux T. P. hydrauliques, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 77 ca situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé, connu sous le nom de Casablanca et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par Sylvain Babelème et à l'ouest par Kponvi Adjaglo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuel.

Suivant réquisition, n° 6714, déposée le 13 novembre 1974, le sieur Lawani Saka, profession d'instituteur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 a 47 ca 61 situé à Tokoin Elavagnon circ. adm. de Lomé connu sous le nom de Elavagnon et borné au nord par le lot n° 74 propriété Joseph Adjallé, au sud par une rue non

dénommée de 10 mètres, à l'est par le lot n° 65 propriété Joseph Adjallé et à l'ouest par une rue non dénommée de 10 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6715, déposée le 13 novembre 1974, le sieur Logti L. Sougoulyai, profession de commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 ares 23 ca situé à Tokoin-Elavagnon, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Elavagnon et borné au nord par une rue en projet de 10 m, au sud par le lot n° 17, à l'est par le lot n° 14, à l'ouest par le lot n° 18.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière,
T. Wilson Bahun

AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le lundi 20 janvier 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 87 ca, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord, à l'est et à l'ouest par Zankou, au sud par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Andewe Wéka, militaire à Lomé, suivant réquisition du 19 janvier 1973, n° 6108.

Le lundi 20 janvier 1975 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 83 ca, connu sous le nom de Tokoin centre et borné au nord, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par Ben Ayikpè Konou Dosseh, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Glikpo Martin, ingénieur statisticien à Lomé, suivant réquisition du 7 février 1973, n° 6140.

Le lundi 20 janvier 1975 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé,

consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 21 ca, connu sous le nom de Tokoin centre et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'ouest par Bernard Zankou et à l'est par Luck Akoussan, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Pierre Monsila, employé de commerce à Lomé s/c de Me Jules Hillah, notaire à Lomé, suivant réquisition du 7 février 1973, n° 6141.

Le mardi 21 janvier 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Klévé, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 07 ca, connu sous le nom de Tokoin Klévé et borné au nord par une rue en projet de 19 mètres, au sud par la propriété Lokou Amévoh, à l'est par la propriété Djissou Legele et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Bruno Gnrofoun ingénieur des Eaux et Forêts s/c de M. Badjéné Robert, géomètre 12, rue de la Somme, suivant réquisition du 17 septembre 1973, n° 6334.

Le mardi 21 janvier 1975 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 69 ca, connu sous le nom de Tokoin Klévé et borné au nord par le lot n° 58, au sud par les lots n° 68 et 69, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots n° 57 et 65, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Bandeira Denise Antoinette, employée à la BAO à Lomé, suivant réquisition du 28 septembre 1973, n° 6350.

Le mardi 21 janvier 1975 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Tokoin Klévé, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 04 ca, connu sous le nom de Lomé Tokoin Klévé et borné au nord par une rue en projet de 19 mètres, au sud par le lot n° 41, à l'est par une rue en projet de 16 mètres et à l'ouest par la propriété Agouzi, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ekué Folly Sébastien à l'ambassade de France, mandataire de M. Wilson Stafford demeurant à Abidjan, suivant réquisition du 17 octobre 1973, n° 6362.

Le mardi 21 janvier 1975 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Klévé et borné au nord par le lot n° 64, au sud par le lot n° 75, à l'est par une rue en projet et à

L'ouest par le lot n° 72, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ekué Folly Sébastien, employé à l'ambassade de France à Lomé, mandataire de M. Wilson Stafford, entrepreneur à Abidjan, Côte d'Ivoire, suivant réquisition du 17 octobre 1973, n° 6363.

Le lundi 20 janvier 1975 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Tokoin centre et borné au nord, au sud, à l'est par Konou Ayikpè et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Panaboko A. Emmanuel, chauffeur à Lomé s/c de M. Faustin Assi, O. P. A. T. Lomé, suivant réquisition du 29 octobre 1973, n° 6370.

Le mardi 21 janvier 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Klévé, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Tokoin Klévé et borné au nord par le lot n° 1, au sud par les lots n°s 6 et 48, à l'est par une rue en projet de 16 mètres et à l'ouest par le lot n° 3, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Etorh Marie (née Bandeira), institutrice Ecole du Camp Lomé, suivant réquisition du 16 novembre 1973, n° 6394.

Le vendredi 17 janvier 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Klikamé, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 18 ca, connu sous le nom de Lomé Tokoin Klikamé et borné au nord par une rue en projet de 16 mètres, au sud par le lot n° 115, à l'est par le lot n° 112 et à l'ouest par la route Lomé-Agoué de 34 mètres, dont l'immatriculation a été demandée par la demoiselle Lawson Latré Kayi Jeannette, s/c de M. Lawson Samuel directeur de l'agriculture à Cacavé, suivant réquisition du 27 novembre 1973, n° 6405.

Le jeudi 16 janvier 1975 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Klikamé, Cir. Adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Tokoin Klikamé et borné au nord par le lot n° 32, au sud par une rue en projet de 16 mètres, à l'est par une route bretelle de 30 mètres et à l'ouest par le lot n° 30, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Guy Marcel Brenner, Ingénieur à l'Asecna Lomé s/c de M. Anoumou Folly-Té tél : 6272 Lomé suivant réquisition du 27 novembre 1973, n° 6406.

Le jeudi 16 janvier 1975 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Klikamé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca 40, connu sous le nom de Tokoin Klikamé et borné au nord par le lot n° 33, au sud par le lot n° 31, à l'est par une route bretelle de 30 mètres et à l'ouest par les lots n°s 29 et 30, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Guy Marcel Brenner, ingénieur à l'Asecna Lomé s/c de M. Anoumou Folly-Té tél. 6272 Lomé, suivant réquisition du 27 novembre 1973, n° 6407.

Le mercredi 15 janvier 1975 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 12 a 19 ca et borné au nord, au sud et à l'est par Ayikpè Konou et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Eteh Benissan Ambroise Tètèvi instituteur à Lomé, suivant réquisition du 6 décembre 1973, n° 6411.

Le jeudi 16 janvier 1975 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 29, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots n°s 31 et 32 et à l'ouest par le lot n° 28, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kitchener Kodjo Sanvee, journaliste à la Radiodiffusion à Lomé, suivant réquisition du 12 décembre 1973, n° 6413.

Le jeudi 16 janvier 1975 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 28, à l'est par le lot n° 29 et à l'ouest par le lot n° 25, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Elise Segbedji, née Sanvee, sage-femme au dispensaire d'Amoutivé Lomé, suivant réquisition du 12 décembre 1973, n° 6415.

Le jeudi 23 janvier 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 95 ca 43, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 4, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par la propriété de la collectivité Mississogbi dont l'immatriculation a été demandée

par le sieur Toussaint K. Johnson, propriétaire à Palimé B. P. 90 suivant réquisition du 19 décembre 1973 n° 6423

Le lundi 27 janvier 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Gakli cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 33 a 23 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par la propriété de la collectivité Trokpé-Ledi, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Palimé à l'est par la route Totsi et à l'ouest par la propriété de la collectivité Trokpé Ledi dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Francis Dogbé, secrétaire d'administration à Lomé suivant réquisition du 23 janvier 1974, n° 6447

Le mardi 28 janvier 1975 à 7 heures 30 il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Klikamé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 42 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 41, au sud par le lot n° 46, à l'ouest par le lot n° 43 et à l'est par une rue non dénommée de 10 m, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Vitus Holonou, comptable à l'OPAT s/c M. Badjéné Robert, géomètre, 12, rue de la Somme Lomé suivant réquisition du 30 janvier 1974, n° 6452.

Le lundi 27 janvier 1975, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Totsi, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 79 a 79 ca, connu sous le nom de Wataklassou et borné au nord par la propriété de Nontou Awala, au sud par la propriété de Ajiavon Djaba, à l'est par la route Lomé-Aflao-Totsi et à l'ouest par le village de Wataklassou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Jean Koffi Kekeh, professeur d'école de la médecine de l'Université du Bénin à Lomé, suivant réquisition du 12 février 1974 n° 6464.

Le mercredi 15 janvier 1975, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Dogbéavou, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 79 ca, connu sous le nom de Tokoin Dogbéavou et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par le surplus du terrain appartenant à la collectivité Wogboli Aguto, représentée par le sieur N'koli Boluvi s/c du géomètre Kwassi Kpadey, 11, rue Toffa Lomé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Charlemagne Tété Wilson, inspecteur des impôts à Lomé (Sce des domaines) suivant réquisition du 28 février 1974, n° 6473.

Le mardi 28 janvier 1975, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 37 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par un passage, au sud par le lot n° 44, à l'est par le lot n° 42 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Essodebou Adam, chauffeur à la B. T. D. Lomé, suivant réquisition du 4 mars 1974, n° 6475.

Le mardi 28 janvier 1975, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Klikamé circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 49 ca, connu sous le nom de Tokoin Klikamé et borné au nord et au sud par les lots n°s 44 et 46, à l'est par la collectivité Mississogbi et à l'ouest par une rue en projet de 16 mètres, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Parfait Creppy, géomètre Sce de la topographie Lomé, mandataire de M. Firmin Kuam Byll, comptable E-L F à Port-Gentil suivant réquisition du 26 mars 1974, n° 6502.

Le mardi 28 janvier 1975, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Klikamé circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6a 52 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et au sud par le lot n° 45 et une rue de 14 mètres, à l'est par la propriété de la collectivité Mississogbi Migbondji et à l'ouest par une rue en projet de 16 mètres, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Parfait Creppy, géomètre Sce topographique représentant de M. André Messan Creppy, menuisier à Port-Gentil suivant réquisition du 26 mars 1974, n° 6503.

Le jeudi 23 janvier 1975, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Klikamé, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 98 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 9, au sud par le lot n° 7, à l'est par les lots n°s 10 et 11 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Michel Ekoué Hagbonon, ingénieur agronome au service Elevage à Lomé, suivant réquisition du 29 mars 1974, n° 6513.

Le vendredi 17 janvier 1975 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 14 a 40 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par une rue en projet, au sud par

les lots n°s 114 et 115, à l'est par la propriété de la collectivité Bolou Amouzou et à l'ouest par le lot n° 111, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Emile Kouassi Djadoo, employé de banque à Lomé suivant réquisition du 20 décembre 1973, n° 6424.

Le jeudi 16 janvier 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 31 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par la propriété de la collectivité Mississogbi, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 7 de M. Daniel Cudjoe Tay et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Mensavi K. Victor, direction générale des affaires sociales à Lomé suivant réquisition du 5 avril 1974, n° 6525.

Le jeudi 16 janvier 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Tokoin Klikamé, cir. adm. de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 32 ca, connu sous le nom de Tokoin Klikamé et borné au nord par la propriété de la collectivité Mississogbi, au sud par une rue non dénommée de 16 mètres, à l'est par le lot n° 11, propriété de la collectivité Mississogbi et à l'ouest par le lot n° 7 propriété Mensavi K. Victor, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Daniel Kwaku Cudjoe Tay employé de bureau Sec. des domaines Lomé suivant réquisition du 5 avril 1974, n° 6526.

Le jeudi 23 janvier 1975 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Tokoin, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5a 59 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 11, au sud par le lot n° 7, à l'est par le lot n° 10 et à l'ouest par l'emprise de la ligne de haute tension Ghana-Togo, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Yaka Godfried Pasmal, employé à l'ambassade d'Amérique s/c 2, rue St. Raphaël, suivant réquisition du 3 mai 1974, n° 6538.

Le jeudi 23 janvier 1975 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Klikamé, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 19 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 3, au sud par une rue en projet de 16 mètres à l'est par le lot n° 2 et à l'ouest par l'emprise de la ligne haute tension Ghana-Togo, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur David Ayité Yaka s/c Yaka Godfried Pasmal employé à l'ambassade d'Amérique à Lomé suivant réquisition du 3 mai 1974, n° 6539.

Le mercredi 15 janvier 1975 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 88 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 71, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 70 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Salami Amoussa, ingénieur d'aviation civile à Lomé suivant réquisition du 27 mai 1974, n° 6566.

Le jeudi 23 janvier 1975 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 60 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 9, au sud par le lot n° 5, à l'est par le lot n° 8 et à l'ouest par l'emprise de la ligne haute tension G.D.T. dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ekoué Sallah Cyprien, inspecteur des douanes à Lomé, suivant réquisition du 27 juin 1974, n° 6581.

Le mercredi 8 janvier 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè Klikamé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 1 ha 97 a 12 ca 66, connu sous le nom de Bè-Klikamé et borné au nord par le titre foncier 7709, au sud par le lot n° 16 de la collectivité Sikipoe, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par la route Lomé-Atakpamé, dont l'immatriculation a été demandée par le général Gnassingbé Eyadéma, Président de la République togolaise, suivant réquisition du 29 octobre 1974, n° 6701.

Le mardi 7 janvier 1975 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Klikamé cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 35 a 31 ca, connu sous le nom de Bè-Klikamé et borné au nord par le lot n° 41, au sud par le lot n° 3, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par la route Lomé-Atakpamé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Samon Kortho, chef de la cir. adm. de Lomé suivant réquisition du 29 octobre 1974, n° 6702.

Le vendredi 31 janvier 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 31 a 88 ca, connu sous le nom de Akodessewa, et borné au nord par la propriété de Kouassi Assou, au sud par les propriétés de Koadjovi et Komla Georges, à l'est par le passage des boeufs et à l'ouest par les propriétés de Kouassi Assou et Dora Deckon, dont l'im-

matriculation a été demandée par le sieur Jean Komlan Ségla, ex marin en retraite à Bè cocoteraie Pa de Souza Lomé suivant réquisition du 21 novembre 1973, n° 6400.

Le jeudi 16 janvier 1975 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 27, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 30 et à l'ouest par le lot n° 26 dont l'immatriculation a été demandée par la dame Monique A. Wilson, née Sanvee, infirmière au CHU à Lomé suivant réquisition du 12 décembre 1973, n° 6414.

Le jeudi 30 janvier 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 49 ca, connu sous le nom de Tokoin Hôpital et borné au nord par la route circulaire, au sud par le T.F. 8012 R.T., à l'est par la propriété Michel Agbetiafa et à l'ouest par la propriété des Héritiers Dadzie, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Malm Arthur, propriétaire à Lomé, s/c de M. Michel Agbetiafa, directeur de l'enseignement à Lomé suivant réquisition du 12 décembre 1973, 6416.

Le jeudi 30 janvier 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Hôpital, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 48 ca, connu sous le nom de Lomé Tokoin Hôpital et borné au nord par la 3^e rue au dessus de la nouvelle Rte circulaire, au sud par le titre foncier n° 8012, à l'est par le titre foncier n° 4934 et à l'ouest par la propriété du sieur Arthur Malm, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbetiafa Michel, directeur de l'enseignement du 1^{er} degré de Lomé suivant réquisition du 12 décembre 1973 n° 6417.

Le vendredi 31 janvier 1975 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Akodessewa circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 44 a 47 ca, connu sous le nom de Bè-Akodessewa et borné au nord par la propriété Dovo Sewonou au sud et à l'est par la propriété Segbedji Mensah et à l'ouest par T.F. n° 1172 T.T., dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tazi Sant'Anna, journaliste à la Radiodiffusion Lomé suivant réquisition du 7 mars 1974, n° 6479.

Le jeudi 30 janvier 1975 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circ. adm. de Lomé consistant en un ter-

rain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 28 ca, connu sous le nom de Tokoin-ouest et borné au nord et à l'est par la collectivité Dadzie, au sud par le titre foncier n° 6492, à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Fumey Christophe, contrôleur financier au Trésor suivant réquisition du 30 juillet 1974, n° 6621.

Le mercredi 29 janvier 1975 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé Atavéglé Madjikipeto, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain rural ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 ha 15 a 17 ca, connu sous le nom de Madjikipeto et borné au nord par la propriété Agbavon Ayao, au sud par les propriétés Siakou Adikpa, Joé Kini Agboadaw et Amédédzisso, à l'est par les propriétés Guenli Vouassi et Agou, à l'ouest par les propriétés Katch Komlan et Hodakpo Houkpeto, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gatsiglo Aki Agou, cultivateur et chef du village de Madjikipeto Agouévé suivant réquisition du 27 août 1974, n° 6657.

Le mercredi 29 janvier 1975 à 9 heures 30 il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé Madjikipeto circ. adm. de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 4 ha 51 a 70 ca, connu sous le nom de Agouévé Madjikipeto et borné au nord par les propriétés Attisso Mlagani et Nicolas Houkpéto, à l'est par les propriétés Hodakpo Houkpéto et Viza Ayité, au sud par les propriétés Elesessi Agbévé et Adanflisso Hegnon et à l'ouest par la propriété Attisso Mlagani, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gatsiglo Aki Agou, cultivateur et chef de village s/c du chef de canton de Sanguéra suivant réquisition du 27 août 1974 n° 6658.

Le mercredi 29 janvier 1975 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé-Atchavéglé-Madjikipeto circ. adm. de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 51 a 13 ca, connu sous le nom de Atchavéglé-Madjikipeto et borné au nord par la propriété Sessi Silivi, au sud par la propriété Doglo Attisso, à l'est par la ferme Agbévé Assimadjo et à l'ouest par la propriété Vli Kokou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gatsiglo Aki Agou, cultivateur s/c du chef de canton de Sanguéra, suivant réquisition du 27 août 1974, n° 6659.

Le conservateur de la propriété foncière,
T. Wilson Bahun

